



gtz



Papier Position

DEVELOPPEMENT DURABLE

Réseau des entreprises maghrébines pour l'environnement (REME)

Conférence régionale, Casablanca, Maroc, 17 et 18 mai 2010

« Leader Maghreb, Partenaires pour une croissance verte »

Les entreprises membres du REME participantes à la conférence « Leader Maghreb – Partenaires pour une croissance verte », organisée à Casablanca les 17 et 18 Mai 2010

- Considérant la crise écologique mondiale et l'urgence d'agir ;
- Considérant les enjeux environnementaux auxquels sont confrontés le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, dans des domaines tels que la gestion des ressources en eau, la gestion des déchets, la désertification, la sauvegarde des côtes, la pollution industrielle, urbaine et agricole ainsi que la préservation d'une bonne qualité de vie ;
- Considérant la Charte Maghrébine pour la protection de l'environnement et le développement durable, le protocole d'accord et la charte d'adhésion au Réseau des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement (REME), les Chartes nationales relatives à l'environnement, toutes œuvrant pour la protection de l'environnement et du développement durable ;
- Considérant les enjeux des économies du Maghreb par rapport à l'économie mondiale, la nécessité de renforcer la coopération Maghrébine dans le domaine de l'environnement durable par un système de réseautage, principal vecteur d'échange des bonnes pratiques à l'exemple du Réseau des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement REME ;

Handwritten signatures and initials in the bottom right corner.



gtz



Les entreprises membres du REME considèrent qu'il est important de remplir un rôle précurseur dans le domaine écologique et à ce titre adoptent les orientations et valeurs suivantes :

- I. Communiquer, en interne et en externe, sur l'importance des questions d'ordre écologique à travers le concept de Croissance Verte,
- II. Faire connaître de façon régulière les avancées de l'entreprise en matière de protection de l'environnement et du développement durable,
- III. Mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement dans toutes les activités de l'entreprise et à tous les niveaux du processus de production,
- IV. Sauvegarder les ressources naturelles afin de contribuer à la conservation des sols et de la couverture végétale, à la préservation de l'eau et de l'air, et à l'amélioration de l'efficacité énergétique,
- V. Lutter contre la pollution et réduire la production des déchets,
- VI. Adopter le principe de précaution face aux risques écologiques de manière à mieux les évaluer et mettre en place les mesures adéquates afin de les minimiser,
- VII. Promouvoir et consolider les technologies respectueuses de l'environnement ainsi que les innovations et processus verts par le biais de la coopération intermaghrébine et internationale.